



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis n° 3 / 2010 – Rade du Pont: revêtement, stationnement et équipement

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La fin des travaux de rénovation de la traversée du Pont et de l'éclairage du quai s'est déroulée à la satisfaction générale. La Municipalité vous informe que le bouclage des comptes fait apparaître un montant de fr 197'000.- restant disponible selon les préavis 5/2007 et 2/2009 prévu pour la pose d'un revêtement de granulat beige.

(Voir préavis 5/2010, page 10, comptes 2009).

Revêtement

Différents éléments nous ont conduits à réfléchir quant à ce dernier investissement. Après échange avec le Bureau de géomètre Thorens, le Service des routes, les chauffeurs de bus de l'AVJ et la Police cantonale, nous avons décidé d'y renoncer pour plusieurs raisons:

- Cet encollage serait rapidement abîmé lors du déneigement, tant par la lame que par les chaînes des véhicules; pour preuve la marque de ces derniers sur le tapis après seulement un hiver.
- Le parallèle de couleur avec le trottoir circonscrivant le noir du bitume de la voie de circulation n'est pas indispensable; il est perçu comme un luxe esthétique.
- Comme nous l'a précisé le Bureau Thorens - *l'application d'une couleur sur des surfaces importantes renforcera la différence entre la chaussée et les abords. Les automobilistes auront l'impression d'être à leur aise sur ces voies de circulation expressément réservées pour leur usage. Hors c'est exactement le contraire de ce que l'on souhaite au centre du village voie de roulement piste centrale*

Equipements prévus

Au vu des arguments précédents et afin de satisfaire à l'objectif initial d'amélioration touristique, la Municipalité envisage:

1. l'abandon du granulat;
2. l'utilisation d'une partie de cette économie pour étoffer l'embellissement de la promenade en mobilier urbain:

• Point d'eau (fontaine)	fr	40'000.-
• Vasques sur candélabres	fr.	10'000.-
• Banc autour du tilleul	fr.	7'000.-
• Joints entre bordure et tapis du trottoir	fr	12'000.-
• Divers mobilier urbain, bancs, bacs à fleurs, râtelier à vélos, etc.	fr.	29'000.-
• Marquage et panneaux	fr	15'000.-
• Prestations Thorens y relatives, divers	fr.	5'000.-

• Total	<u>fr. 118'000.-</u>	TVA comprise
---------	-----------------------------	--------------

Stationnement

Le second point porte sur le marquage du stationnement côté maisons. Il est convenu ce qui suit:

- pas de stationnement en épis mais parallèle à la route, sans cases individuelles.
- le marquage *Privé* concerne des cases en grande partie sur propriété privée.
- Le marquage blanc devant les commerces sera complété par des panneaux signifiant la zone bleue.

Oppositions résolues

Par ce préavis, le Conseil accepte les réponses données par la Municipalité aux trois oppositions déposées et aux remarques émises lors de la mise à l'enquête publique. Il fixe définitivement le stationnement Sur-les-Quais, tant pour les surfaces en propriété privée que pour le domaine public communal.

Cette formalité répond aux exigences du Service de routes qui tient à ce que ces dispositions aient qualité légale.

Par conséquent au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 3/2010 du 14 avril 2010,
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

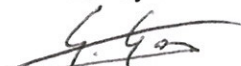
1. D'approuver les modifications relatives au stationnement;
2. De renoncer à la pose d'un revêtement de granulat beige côté maisons, de fr 211'000.00, prévu sur le préavis 2/2009;
3. D'affecter le montant de fr 118'000.00 sur le compte d'investissement 9141.07.05 pour les équipements supplémentaires prévus en remplacement du granulat;
4. De considérer toutes les oppositions comme réglées;
5. D'approuver l'aménagement définitif de la rade du Pont soumis à l'enquête du 16 novembre au 17 décembre 2007 et modifié par les conclusions votées ci-dessus.

La Municipalité est à la disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Gabriel GAY



Le Secrétaire


Jacky REYMOND

Annexe: plan à jour après le dernier rendez-vous de chantier du 30 avril 2010.

Délégation municipale: MM. Gabriel Gay, syndic, et Gil Berney mpl.

Commission: Mme et MM. Michel Jossevel, rapporteur; Jean-Noël Bifrare, Xavier Mouquin; Jacky Rochat et Pierre Golay; Christiane Rochat et Jean-Victor Bonny, suppl.